

IMPORTANT

A lire avant votre inscription pédagogique



Inscriptions Pédagogiques 1e Semestre Master 1

Du 19 juillet au 6 septembre 2017

- L'année universitaire est découpée en 2 semestres : impair, de septembre à janvier ; pair, de février à juin. Pour chaque semestre, les étudiants doivent s'inscrire dans les matières qu'ils vont étudier. Ce choix s'appelle l'inscription pédagogique

- **A quoi sert une inscription pédagogique ?**

L'inscription pédagogique sert à sélectionner parmi une liste les matières que vous allez étudier. Certaines sont :

- obligatoires sans choix possible ;
- obligatoires à choisir dans une liste prédéfinie (ex: 1 langue à choisir parmi 3 proposées)
- facultatives (elles rapportent des points de bonification ou des ECTS supplémentaires si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20 ex : option sport ou LV2 de l'UE libre).

L'inscription pédagogique vaut également inscription aux examens du semestre. Elle conditionne par ailleurs votre emploi du temps individuel et votre affectation dans les groupes de travaux dirigés : sans inscription pédagogique, vous n'aurez pas d'emploi du temps et ne pourrez pas assister aux travaux dirigés obligatoires.

- **Comment effectuer votre inscription pédagogique (IP) ?**

EN LIGNE EXCLUSIVEMENT à l'adresse suivante :

<https://ip-web.univ-lille2.fr/>

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur personnel et d'un accès internet, une salle informatique (Sous-sol Bâtiment R du site de la Faculté) est en libre accès du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h (attention : fermeture du Campus Moulin du 25 juillet au 22 août inclus).

Afin de vous aider dans vos choix de matières, vous pouvez consulter sur le site de faculté :

- les maquettes du master Droit : <http://mastersdroit.univ-lille2.fr/>
- les maquettes du Master Science Politique : <http://masterssciencepo.univ-lille2.fr/master-1/enseignements.html>

- **Quand effectuer votre inscription pédagogique ? Vous pouvez effectuer votre inscription pédagogique du 19 juillet au 6 septembre 2017 (18 h) inclus.** Après cette date, il ne sera plus possible de vous inscrire. Vous ne pourrez pas assister aux travaux dirigés ni vous présenter aux examens.

Une fois votre inscription réalisée, vous devez impérativement imprimer et conserver le récapitulatif de vos choix. Ce récapitulatif s'intitule Contrat pédagogique. Vous pouvez également l'envoyer et le conserver sur votre messagerie électronique universitaire.
Aucune réclamation ne sera examinée si vous n'avez pas imprimé ou sauvegardé ce document.

- **Puis-je modifier mon IP avant la date du 6 septembre 2017 ?**

Oui, il suffit de se reconnecter, de modifier vos choix et de valider.

- **Je suis étudiant et je ne suis pas en mesure d'assister aux séances obligatoires de travaux dirigés (TD) pour ce semestre, comment procéder ?**

Vous devez réaliser une demande d'inscription au régime spécial d'examen (articles 24 à 31 du règlement des études) ; pour ce faire, rapprochez-vous du service de scolarité.

- **Consultation des emplois du temps du 1er semestre**

Les emplois du temps des cours seront affichés au rez-de-chaussée du bâtiment C pour les masters dès qu'ils seront disponibles. Vous pourrez également les consulter sur le site internet de la Faculté, rubrique « mon emploi du temps étudiant », à l'aide de vos identifiants (cliquer sur 's'identifier' en haut à droite).

- **Rentrée**

Les cours pour les Licences et les masters 1 reprennent **dès le lundi 4 septembre** à partir de 8 heures.

Service Scolarité Master 1 :
Bureau A3/03 : 9h/12h - 14h/16h
master1.droit@univ-lille2.fr

Pour être certain de ne manquer aucune information importante...

**...Pensez à consulter quotidiennement votre boîte mail étudiante
(prénom.nom@etu.univ-lille2.fr)**